Fiche thématique **1**

COMMERCE ET DIVERSIFICATION DES ÉCHANGES

Les principaux engagements

Afrique : Conscients de longue date de l'importance des échanges commerciaux, les gouvernements africains ont pris trois séries d'engagements essentiels, étroitement liés entre eux : a) réduire les rigidités de l'offre, améliorer la compétitivité et promouvoir l'industrialisation et la diversification ; b) prendre des mesures concrètes pour réduire les obstacles au commerce et faciliter les échanges ; c) renforcer l'intégration régionale. Les derniers engagements souscrits mettent l'accent sur l'intégration régionale, la suppression des barrières tarifaires et non-tarifaires, et les systèmes commerciaux nationaux et régionaux. En janvier 2012, l'UA a adopté une Décision et une Déclaration destinées à stimuler les échanges intra-africains et à accélérer la création de la Zone continentale de libre-échange (ZCLE) pour 2017. Son objectif sera notamment de doubler la part de l'Afrique dans les échanges commerciaux mondiaux d'ici 2040.

Partenaires au développement : Les partenaires ont réaffirmé, en particulier à l'OMC et dans le cadre des réunions du G20 et du G8, les engagements qu'ils ont pris de : a) maintenir les flux de financement du commerce, préserver l'ouverture des marchés, retirer toute nouvelle mesure protectionniste et s'abstenir d'ériger de nouveaux obstacles aux échanges ou d'imposer de nouvelles restrictions à l'exportation ; b) parvenir à une conclusion ambitieuse et équilibrée des négociations du Cycle de Doha pour le développement ; c) continuer d'offrir un accès préférentiel à leurs marchés, notamment aux pays les moins avancés (PMA) ; d) soutenir le développement des capacités commerciales, et notamment respecter les engagements spécifiques pris en 2010, dans le cadre du Plan d'action pluriannuel du G20 sur le développement, à maintenir les niveaux d'aide mondiale pour le commerce au de là de 2011 au moins au-dessus de la moyenne annuelle des années 2006-2008.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : ***Offre***: les gouvernements africains et les CER cherchent à remédier aux problèmes d'offre et de compétitivité par des initiatives régionales qui renforcent les capacités de production, notamment le Programme pour le Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), le Programme Détaillé pour le développement de l' agriculture en Afrique, l'Initiative pour le Développement l'Industrie agroalimentaire africaine et le Développement Industriel Accéléré de l'Afrique ; ***Les barrières tarifaires*** ont diminué mais doivent être encore abaissées. Les droits de douane moyens appliqués ont été ramenés de 16.7% à 7.8% sur les importations d'Afrique (hors Afrique du Nord) entre 2000 et 2010, sous l'effet de l'adoption de mesures unilatérales et de l'application de protocoles d'intégration régionale ; ***Intégration régionale:*** Un Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain et la formation d'une Zone continentale de libre-échange a été adopté par l'UA en 2012 ont facilité les processus d'intégration en cours. Ainsi le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont entrepris de créer un marché intégré de 26 pays qui devrait se concrétiser par un accord de libre-échange en juin 2014 représentant 54% du PIB africain. La coordination entre les CER est renforcée par le nouveau Comité de haut niveau sur le commerce africain, composé de présidents des CER et de chefs d'État africains.

Partenaires au développement : ***Protectionnisme*** : Au Sommet de Los Cabos en juin 2012, les dirigeants du G20 se sont dits vivement préoccupés par le nombre croissant de cas de protectionnisme dans le monde, et ont fait état de 124 nouvelles mesures de restriction des échanges adoptées entre octobre 2011 et avril 2012. Ils ont réaffirmé leur engagement de statu quo jusqu'à la fin de 2014. Le rythme s'est ralenti avec 71 nouvelles mesures entre mai et septembre 2012. Celles-ci viennent cependant s'ajouter aux restrictions mises en place depuis le début de la crise mondiale, toujours en vigueur pour la plupart : on estime que les mesures de restriction adoptées depuis octobre 2008, à l'exclusion de celles qui ont été retirées, touchent 3% des échanges mondiaux de marchandises (4% des échanges des économies du G20) ; ***Doha et accords préférentiels :*** Les négociations du Cycle de Doha sont toujours à l'arrêt. Quelques progrès sont à noter quant à l'accès aux marchés en franchise de droits et sans application de quotas pour les pays les moins avancés (PMA), grâce aux dispositifs préférentiels mis en place par plusieurs économies émergentes. À la fin de l'année 2011, les membres de l'OMC ont approuvé une dérogation autorisant l'octroi d'un traitement préférentiel aux services et aux fournisseurs de services des PMA - et tous les pays développés sauf un accordent ce type de traitements à 97% des produits originaires des PMA. Cependant, les avancées des accords bilatéraux préférentiels de l'Afrique avec ses principaux partenaires commerciaux ont été inégales. Des progrès notables ont été accomplis sur des questions spécifiques avec un partenaire commercial important. En revanche, la plupart des accords de partenariat économique avec un autre partenaire commercial important sont en cours de négociation finale ; ***Aide au commerce :*** L'aide pour le commerce à destination de l'Afrique a été portée de 11.4 milliards de dollars EU par an en moyenne en 2006-2008 à 17.4 milliards de dollars EU in 2010, ce qui fait de l'Afrique le premier bénéficiaire de cette aide, destinée en premier lieu aux infrastructures économiques, puis à la capacité de production. Bien que le montant alloué ait été ramené à 13.1 milliards de dollars EU en 2011, il reste supérieur à la moyenne de 2006-08. Le prochain examen global de l'aide pour le commerce sera disponible en juillet 2013.

Davantage d'efforts sont nécessaires pour réduire les contraintes pesant sur l'offre, réduire les obstacles au commerce, approfondir le commerce intra-africain et tenir les engagements de Doha.

Les résultats

Les exportations de marchandises de l'Afrique ont augmenté rapidement entre 2000 et 2008, passant de US$ 148,5 milliards à US $ 560,8 milliards. Après une forte baisse en 2009 en raison de la contraction du commerce mondial conjugué à une baisse du prix des commodités, les exportations africaines ont rebondi en 2012 à un niveau historiquement élevé de US$ 626 milliards. Les facteurs clés de cette reprise sont la reprise du commerce mondial et le raffermissement des prix des matières premières. Ces exportations représentent 3,4% du total mondial des exportations en hausse par rapport aux 2,3% de 2000, mais à un niveau moitié moindre que celui des années 1980. Il y a eu une augmentation correspondante de l'Afrique comme un marché d'exportation: la part de l'Afrique dans les importations mondiales de marchandises a ainsi augmenté de 2% à 3,3% par rapport cette période. La faible part des échanges intra-régionaux signifie qu'il s'agit principalement d'importations en provenance du reste du monde. Le solde commercial du continent a été positif pendant la majeure partie de la décennie, passant d'un excédent de US $ 18,8 milliards en 2000 à un excédent de 80 milliards de dollars en 2008. Cet excédent s'est transformé en déficit en 2009 en raison d'une détérioration des termes de l'échange de l'Afrique résultant de la crise. Avec une reprise de ces termes de l'échange depuis 2009, le solde commercial africain est revenu à l'excédent, mais à un niveau inférieur - avec 22 milliards de dollars en 2012. Cependant les exportations africaines restent peu diversifiées. En 2012, 60% étaient des produits pétroliers et miniers, un chiffre en augmentation depuis 2000 (53%) en raison de l'envolée des cours des matières premières. En 2011, les exportations africaines de produits manufacturés représentaient moins de 1% des exportations mondiales de produits manufacturés, et en 2012, ses exportations de services ont représenté 2,1% des exportations mondiales de services commerciaux. En revanche, les marchés d'exportation de l'Afrique se sont diversifiés. L'Europe et l'Amérique du Nord ont continué d'absorber la plus grande partie des exportations de marchandises africaines, mais la part des pays en développement a considérablement augmenté, passant de 28% à 43% entre 2005 et 2011. La Chine, qui était l'un des partenaires commerciaux les moins importants de l'Afrique en 2001, est devenue son principal, puisqu'elle était son premier partenaire à l'exportation, et sa principale source d'importations en 2012. Les échanges intra-régionaux restent faibles, puisqu'ils n'ont représenté en moyenne que 10% de l'ensemble des échanges africains (exportations et importations) au cours de la dernière décennie. Cependant, ils progressent régulièrement, avec des pourcentages qui ont atteint 12% et 13% des exportations totales en 2010 et 2011. La part des exportations intra-africaines de biens manufacturés s'accroît encore plus rapidement, puisqu'elle atteignait 26% de l'ensemble des exportations de biens manufacturés de l'Afrique en 2011, contre 17% en 2005. Même si ce pourcentage est beaucoup plus faible qu'en Asie (53%) ou en Amérique du Sud et centrale (23%), il recouvre des hausses importantes dans certaines Communautés économiques régionales comme le COMESA et la CAE, qui ont enregistré une forte augmentation des échanges intra-régionaux ces dernières années du fait de la facilitation des échanges et de la croissance de la demande régionale.

Part de l'Afrique dans les exportations mondiales (%)

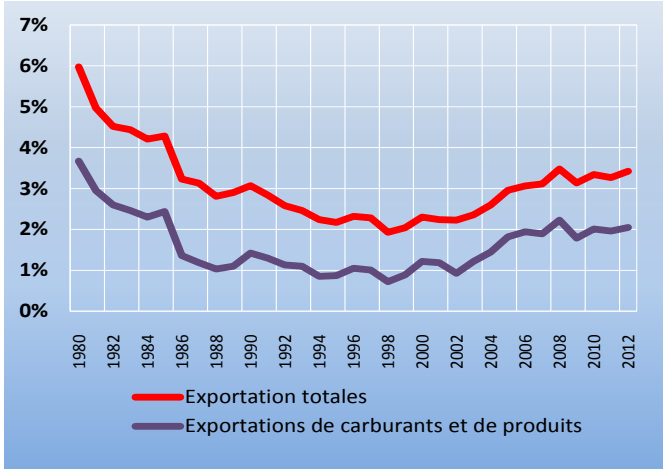

Source : Base de données statistiques de l'OMC .

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Continuer de réduire les obstacles productifs, poursuivre la diversification économique, et renforcer la compétitivité (voir aussi fiche thématique 3) ;
- Continuer d'éliminer les restrictions aux échanges, notamment en réduisant les barrières tarifaires et non tarifaires et en prenant de nouvelles mesures de facilitation des échanges ;
- Accélérer l'intégration économique et mener à bien l'initiative tripartite d'accord de libre-échange en 2014 et la création de la Zone continentale de libre-échange (ZCLE) en 2017.

Partenaires au développement :

- Démanteler les mesures de restriction des échanges mises en place depuis la crise financière mondiale ;
- Convenir avec les autres parties prenantes des moyens d'aboutir à une conclusion ambitieuse et équilibrée des négociations de Doha, tout en s'efforçant de parvenir à des accords de « résultats rapides », y compris sur la facilitation des échanges ;
- Mener à bien les négociations en suspens sur les accords commerciaux bilatéraux préférentiels avec l'Afrique

Fiche thématique **2**

AGRICULTURE

Les principaux engagements

Afrique : Les gouvernements africains se sont engagés à porter à 10% la part de leur budget national consacrée à l'agriculture et, dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), visent des taux de croissance agricole de 6% par an. Ils se sont engagés à accroître les échanges de produits alimentaires et agricoles sur le continent africain et à harmoniser les politiques en matière d'engrais pour réduire le coût des achats publics. L'Union africaine (UA), après avoir fait du PDDAA le cadre général du développement et de l'investissement agricole en 2009, a adopté en 2013 une stratégie visant à en maintenir la dynamique.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement se sont engagés à mobiliser 20 milliards de dollars EU sur trois ans pour promouvoir le développement agricole et la sécurité alimentaire (voir aussi fiche thématique 9), dans le cadre de l'Initiative de l'Aquila pour la sécurité alimentaire (AFSI). En 2012, les dirigeants du G8 se sont engagés à honorer rapidement les engagements de L'Aquila qui ne l'étaient pas encore et à continuer de soutenir une croissance agricole durable pour tous, en conformité avec les plans nationaux, au titre de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition qui doit permettre de sortir 50 millions de personnes de la pauvreté dans les 10 ans à venir. Le pilier « sécurité alimentaire » du Plan d'action pluriannuel du G20 sur le développement adopté à Seoul en 2010 reconnaît la nécessité de renforcer la cohérence des politiques en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire et prévoit des travaux sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'investissement agricole responsable. Le G20 a adopté un plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et l'augmentation de la production agricole et la productivité en 2011, au Sommet de Cannes, et décidé de poursuivre les travaux au Sommet de 2012 à Los Cabos.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Il est difficile de vérifier les progrès accomplis vers l'objectif de 10% fixé à Maputo en raison de l'insuffisance de données. Un bilan mitigé se dégage de celles dont on dispose. Le volume des dépenses publiques de l'ensemble des pays africains a augmenté plus lentement en 2003-09 qu'en 1995-2003, et la part des dépenses totales a été ramenée de 6% à 5.3%. Les tendances observées dans certaines sous régions, et en particulier dans l'est et le sud du continent, témoignent cependant d'une amélioration des performances des deux indicateurs, puisque la croissance annuelle moyenne des dépenses publiques en faveur de l'agriculture a doublé, passant de 8% à 15%, tandis que la part de ce secteur dans les dépenses totales a légèrement progressé, de 6% à 7%. Néanmoins, 11 pays seulement sur les 34 pour lesquels on dispose de données ont atteint ou dépassé l'objectif de 10% du PDDAA depuis 2003, et sept seulement l'ont dépassé régulièrement. Bien que l'agriculture bénéficie d'une attention accrue grâce au PDDAA, que plus de 40 pays aient signé des accords à ce titre, et que ce secteur ait bénéficié de hausses importantes des dépenses publiques depuis 2003, l'Afrique continue de souffrir du manque d'investissement dans l'agriculture et de dysfonctionnements du marché.

La CEDEAO et le COMESA ont entrepris d'harmoniser les réglementations sur les engrais et les politiques commerciales. Les pays ont progressé dans la réforme du cadre juridique et réglementaire et l'élimination des droits de douane et des taxes (en 2008, 65% d'entre eux n'appliquaient pas de droits de douane sur les engrais et 75% n'appliquaient pas de taxes).

Partenaires au développement : Les engagements totaux au titre de l'AFSI se situaient à 22.2 milliards de dollars EU, dont 15.4 milliards de dollars EU correspondaient à des dépenses déjà prévues et 6.8 milliards de dollars EU à des financements complémentaires. À la fin de mars 2013, 74% environ des engagements ciblent l'agriculture et les secteurs connexes et dont l'objectif principal est l'amélioration de la sécurité alimentaire. D'après les données de l'OCDE, l'aide à l'agriculture en Afrique a été portée de 1.9 milliard de dollars EU en 2008 à 3 milliards de dollars EU en 2011. Elle atteint un montant total de 8.1 milliards de dollars EU pour la période 2009-11. Le Plan d'action 2011 du G20 comprenait à la fois des engagements généraux de soutien

Croissance annuelle du PIB africain et de l'agriculture (%)

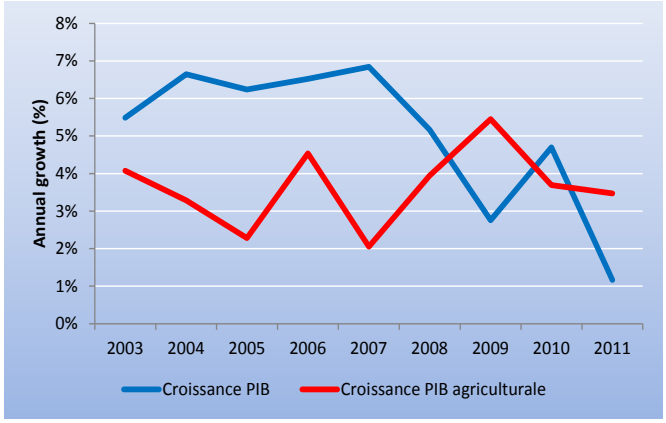

Sources : Banque mondiale, 2013; WEO-UN-DESA 2013

Certains pays ont augmenté les dépenses, mais la croissance agricole reste en dessous des 6%, en dessous de la croissance économique et à la baisse dans certains cas. Plus d'efforts sont nécessaires en termes d'investissement, de commerce et de réformes politiques.

© Karin Duthie/Illustrative Options/Africa Media Online

de la croissance et de la productivité agricoles, d'amélioration du fonctionnement des marchés et des informations les concernant, et de coordination internationale, ainsi que des initiatives spécifiques, comme la création d'une Initiative internationale de recherche pour l'amélioration du blé (IRIWI) et du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) (voir aussi la fiche thématique 9). Les progrès des aspects plus généraux de l'action publique dans ce domaine ont été plus contrastés. Les politiques agricoles ont beaucoup changé dans de nombreux pays de l'OCDE ces dix dernières années. Le soutien total a atteint en moyenne 389 milliards de dollars EU en 2009-11, mais la part fournie sous les formes les plus créatrices de distorsions du marché (soutien des prix et subventions aux intrants) a été ramenée de 90% dans les années 80 à 58%, atténuant ainsi les retombées internationales. D'importantes distorsions subsistent cependant, et de nouveaux problèmes de cohérence des politiques ont surgi dans le contexte de hausse des prix des produits alimentaires, notamment du fait des obligations de recours aux biocarburants et des restrictions à l'exportation mises en place dans des pays non membres de l'OCDE. Les mesures adoptées dans les économies émergentes prennent une importance croissante dans tous ces domaines, de même que celles des pays de l'OCDE.

Les résultats

Croissance : À l'exception de deux années, la croissance agricole a été toujours été plus faible que la croissance économique au cours de la dernière décennie. Les taux de croissance sont restés sensiblement inférieurs à l'objectif de 6% du PDDAA : ils ont atteint 3.6% pour l'ensemble du continent africain et 3.4% si on exclut l'Afrique du nord en 2003 2011, contre 4.7% et 4.1% en 1995-2003.
Productivité : La productivité s'est accrue depuis le milieu des années 80, mais elle ne fait que rattraper les niveaux atteints au début des années 60. La croissance agricole est étroitement tributaire de l'extension des terres cultivées. Les rendements des céréales en Afrique comptent parmi les plus faibles au monde ; ils ont légèrement augmenté, passant de 1.1 t/ha en 1995-2003 à 1.3 t/ha en 2003-2010, contre plus de 5 t/ha dans les pays à revenu élevé. La consommation moyenne d'engrais n'a pas beaucoup augmenté, avec une stabilisation aux alentours de 11-13 kg/ha dans la dernière décennie, ce qui représente moins de 10% de la moyenne mondiale et reste bien inférieur à l'objectif de 50 kg/ha de la Déclaration d'Abuja. Trois pays seulement ont dépassé cet objectif en 2009.
Accès aux terres et viabilité écologique : La superficie des terres arables est passée de 180 millions d'hectares en 1989 à 224.4 millions d'hectares en 2009, progression qui n'a cependant pas été aussi rapide que celle de la croissance démographique. La proportion de terres irriguées n'est que de 6% et moins de 3 millions d'hectares ont été convertis à l'agriculture irriguée entre 1989 et 2009 (voir aussi fiche thématique 3). D'après les estimations, près de 70% des terres cultivables d'Afrique ne sont pas cultivées. Des investisseurs internationaux louent ou achètent de vastes superficies affectées à la production de biocarburants, à des cultures vivrières et à l'exploitation forestière. Les terres ayant fait l'objet de tels accords entre 2000 et 2010 couvrent une superficie totale de 17 à 34 millions d'hectares selon les estimations.
Commerce et diversification des échanges : Si certains pays ont diversifié leur production au profit de produits à forte valeur ajoutée, les échanges concernent principalement des produits agricoles bruts. L'Afrique occupe toujours une faible part du marché mondial des exportations agricoles, et seuls quelques pays sont concernés. Sa part des exportations mondiales de produits agricoles présente une légère hausse, de 3.2% en 2005 à 3.6% en 2011 (contre 3.9% des importations mondiales). Sa part des exportations de produits alimentaires est encore plus faible, à 3.4% en 2011 (contre 3.1% en 2005)

Les priorités pour l'avenir

(en plus des priorités définies dans le thème 9 pour répondre au défi de la sécurité alimentaire en Afrique)

Afrique :
- Accélérer la mise en œuvre du PDDAA, notamment par :
- La poursuite des réformes des politiques et des institutions, en particulier pour créer un cadre d'action prévisible qui favorise l'investissement privé responsable et permette de remédier aux dysfonctionnements du marché ;
- L'accroissement des niveaux d'investissement public, notamment en faveur de l'irrigation, des infrastructures rurales, de la recherche et du développement ;
- Le renforcement des efforts accomplis pour accroître la productivité agricole, avec une attention particulière aux femmes et aux petits exploitants et la mise en œuvre pleine et entière de la Déclaration d'Abuja sur les engrais ;
- La prise en compte des effets potentiels du changement climatique sur la conception et la mise en œuvre des politiques.

Partenaires au développement :
- Honorer les engagements pris dans le cadre de l'AFSI et de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (voir aussi fiche thématique 9) ;
- Intensifier les efforts d'amélioration de la cohérence des politiques agricoles et de développement, en particulier en éliminant les mesures de soutien qui faussent le marché, en continuant de réduire les restrictions à l'exportation et à l'importation, et en évitant les effets négatifs des obligations de recours aux biocarburants (voir aussi fiche thématique 1) ;
- Promouvoir un investissement responsable dans l'agriculture, conformément aux principes internationaux reconnus.

Fiche thématique **3**

INFRASTRUCTURES

Les principaux engagements

Afrique : Les gouvernements africains accordent une importance de plus en plus grande aux infrastructures – énergie, transports, eau et TIC – et se sont engagés à renforcer les cadres de planification nationaux, à réformer et harmoniser les cadres réglementaires, à mobiliser davantage de ressources publiques et privées et à développer des programmes régionaux et continentaux. En 2010, ils ont adopté le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) qui offre un cadre à long terme à ces efforts. En 2012, ils sont convenus de donner la priorité à 51 projets contenus dans le Plan d'action prioritaire (PAP) du PIDA. Ils ont aussi décidé de soutenir l'Initiative présidentielle de promotion des infrastructures (PICI) qui regroupe sept projets régionaux d'infrastructures. Les objectifs fixés sont les suivants : a) assurer l'accès à l'électricité à 35% au moins de la population en 2020 ; b) diviser par deux d'ici à 2015 la proportion de la population vivant à plus de 2 km d'une route praticable en toute saison ; c) réduire de 75% en 2015 la proportion de la population n'ayant pas accès à une source d'eau potable et à des installations d'assainissement ; et d) interconnecter les réseaux d'information de l'ensemble des capitales et grandes villes africaines en 2012.

Partenaires au développement : Les partenaires au développement se sont engagés à accroître le soutien financier, contribuer à mobiliser le secteur privé et renforcer les capacités de mise en œuvre (voir fiche thématique 4). Ils ont souscrit des engagements spécifiques en vue de promouvoir les énergies propres et l'efficacité énergétique. Le pilier « Infrastructures » du Plan d'action pluriannuel de Séoul adopté en 2010 prévoit que le G20 s'engage à surmonter les obstacles à l'investissement, à se doter d'une réserve de projets, à renforcer les capacités et à faciliter la mobilisation de ressources. Le G20 a invité les banques multilatérales de développement à donner la priorité à la mise en œuvre en Afrique des cinq projets indiqués en 2011 par le Groupe de haut niveau (GHN) sur les infrastructures.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Des efforts sont en cours au niveau national pour promouvoir le développement national et régional infrastructure. Le financement public est important, même si les volumes sont en baisse, notamment dans le sillage de la crise financière, avec des investissements du secteur public à 1-2% du PIB. En outre, les niveaux de financement sont à peu près la moitié des EU$ 93 milliards par an estimés nécessaires d'ici à 2015 pour maintenir un taux de croissance de 7%. Les difficultés de planification ont contribué à ce déficit de financement. La plupart des pays n'ont pas établi de cadres de planification ou de stratégies à long terme, encore que la situation soit nettement meilleure dans le secteur du transport routier et des TIC. Des améliorations sont à noter dans le secteur de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement sous l'impulsion des ministres africains de l'Énergie et du Conseil des ministres africains responsables de l'eau. Réforme de la réglementation : Des organismes de réglementation ont été mis en place mais les capacités restent faibles. C'est dans le secteur des télécommunications qu'ont été réalisés la plupart des progrès. Des réformes sont en cours dans le secteur de l'électricité pour remédier aux pénuries et promouvoir les énergies renouvelables. Dans le secteur du transport, des efforts sont déployés pour améliorer les compétences logistiques et faciliter les échanges, en particulier dans les pays enclavés. Pour répondre à ces défis l'Afrique a pris des mesures concertées pour accroître les investissements grâce à des partenariats public-privé (PPP) et réaliser les économies d'échelle grâce aux corridors de développement régional et des bassins d'alimentation. Toutefois, le financement des PPP a plongé depuis la crise financière. En 2011, 18 projets d'infrastructure s'appuyaient sur des PPP - en ligne avec les trois dernières années, mais beaucoup moins qu'en 2005 (42 projets), et une petite part des 343 PPPs dans toutes les régions en développement. Les investissements sous forme de PPP ont chuté de 13% en termes réels entre 2010-2011 à EU$11,4 milliards, 20% inférieur au pic de 2008. Les télécoms représentaient la plus grande part (80%) de ces investissements. Au niveau régional, le commerce transfrontalier de l'énergie a commencé dans le Sud et Afrique de l'Ouest et des initiatives ont été lancées dans d'autres secteurs. Une architecture institutionnelle a été convenue par les membres de l'UA afin d'intensifier la mise en œuvre du PIDA, laquelle a souffert de goulets d'étranglement, de ressources et de capacités de mise en œuvre limitées. Le PICI devrait également aider et les Communautés économiques régionales jouent un rôle plus actif dans la planification de l'infrastructure, comme en témoigne le Plan directeur de développement de l'infrastructure régionale de la SADC. Cependant, malgré ces efforts, le rythme lent et inégal du développement demeure une préoccupation.

Partenaires au développement : L'APD a continué d'augmenter pour les infrastructures, dans un contexte financier plus dynamique. Les statistiques de l'OCDE révèlent un doublement des décaissements passant de EU$2 milliards en 2002 à environ EU$4,25 milliards en 2006, puis EU$ 8,1 milliards en 2010 et EU$ 8,65 milliards en 2011. Près de la moitié du total est allée au transport et au stockage, et le reste est divisé entre l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et l'énergie.

Le montant total global en 2011 était retombé à des niveaux de 2009 en 2011 à EU$41,5 milliards, contre EU$56 milliards en 2010. Il y a eu une forte baisse des engagements notifiés par les membres de l'ICA, à EU$11,7 milliards (la baisse a résulté principalement des engagements non-APD dans les transports et l'énergie) avec des réductions plus faibles des engagements du secteur privé, à EU$10 milliards. Les engagements de la Chine ont augmenté de EU$9 milliards à EU$15 milliards, ce qui en fait pour la première fois la plus grande source unique de financement externe, telle que mesurée par les engagements.

La faiblesse des infrastructures demeure contrainte majeure à la croissance et la réalisation des OMD. Il est nécessaire de reconstruire des partenariats public-privé et de mettre en œuvre le Plan d'Action Prioritaire du PIDA.

© John Robinson/Africa Media Online

Les résultats

Malgré l'accroissement des investissements, les progrès ont été lents (sauf dans le secteur des TIC) et le manque d'infrastructures reste un obstacle majeur à la croissance et à la réalisation des OMD. Les pays africains sont en retard sur leurs pairs des pays en développement pour plusieurs indicateurs d'infrastructures de base, avec un écart particulièrement marqué pour la densité de routes revêtues, la capacité de production d'électricité et la couverture du réseau. L'accès à l'énergie, aux transports, à l'eau et aux TIC est encore plus faible dans les zones rurales.

Énergie : En Afrique du Nord, l'accès à l'électricité est pratiquement universel; sur le reste du continent, 31% seulement de la population avaient accès à l'électricité en 2010, soit le pourcentage le plus faible du monde. Étant donné que la production d'électricité repose pour l'essentiel sur des systèmes à petite échelle et reste largement tributaire du pétrole, son coût moyen est exceptionnellement élevé en Afrique (3.5 fois plus élevé qu'en Asie du Sud). Trente pays d'Afrique ont connu des crises énergétiques ces dernières années. Alors que l'Afrique a besoin chaque année d'accroître sa capacité de production d'électricité de 7 000 MW, elle n'en a installé que 1 000 ces dernières années.

Transport : Le taux d'accès aux routes revêtues en Afrique (hors Afrique du nord), de 19% seulement, est largement inférieur à celui des autres régions. Un tiers seulement des habitants des zones rurales se trouvent à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison, contre les deux tiers dans les autres régions en développement. Les populations ne disposent que de 34 véhicules automobiles pour 1000 habitants car les coûts du transport sont beaucoup plus élevés que dans les autres régions en développement, et encore majorés par les fortes marges que pratiquent les transporteurs routiers.

Accès à l'eau et à l'assainissement, (% de la population)

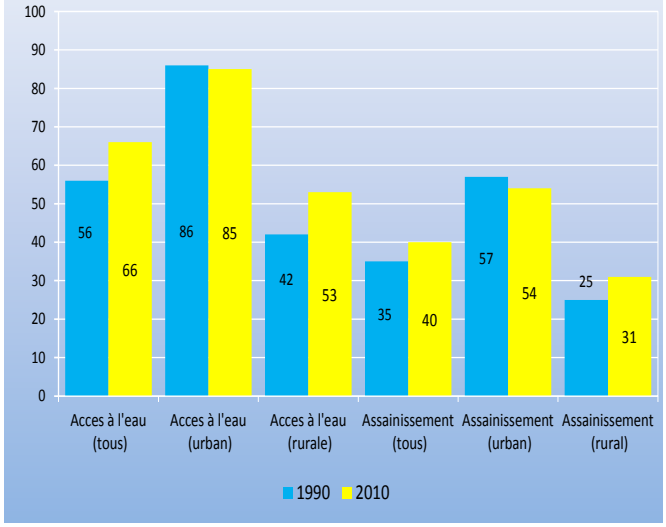

Source :

Eau et assainissement : La moitié du continent africain doit faire face à des problèmes de stress hydrique ou de pénurie d'eau. L'accès à une eau de meilleure qualité en Afrique subsaharienne a progressé de moins de 1% par an entre 1990 et 2010 pour toucher 66% de la population (53% dans les zones rurales et 85% dans les zones urbaines). Concernant l'assainissement, les progrès ont été encore plus lents puisque 40% seulement de la population avaient accès à des installations d'assainissement améliorées en 2010, contre 35% en 1990 (voir aussi fiche thématique 8). En raison de l'absence d'infrastructures pour le stockage de l'eau et l'irrigation, les ressources du continent sont considérablement sous-utilisées. De même, seulement 7% du potentiel hydroélectrique de l'Afrique (hors Afrique du nord) est exploité.

TIC : La téléphonie mobile connaît un grand succès et s'est adaptée aux besoins locaux (en offrant par exemple des services de virement).

Les abonnements cellulaires mobiles ont augmenté de 18% à 53% sur 2006-2011 (bien que toujours inférieurs aux autres régions telles que l'Asie du Sud (69%) et la moyenne mondiale de 86%). Le nombre d'utilisateurs d'Internet est estimé avoir augmenté de 3,5% à 12,3% sur la période 2006-2011.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Renforcer les cadres de planification pour améliorer l'accès aux infrastructures , en particulier dans les zones rurales ;
- Poursuivre les efforts accomplis pour améliorer l'efficience des infrastructures en place, réduire les coûts et encourager la participation du secteur privé ;
- Accélérer la mise en œuvre des initiatives régionales et l'harmonisation des cadres réglementaires.

Partenaires au développement :

- Maintenir des niveaux de soutien financier accrus, notamment par le biais de la plateforme ICA ;
- Mettre en œuvre les recommandations du GHN du G20 et le Plan d'action des banques multilatérales de développement en s'appuyant sur les priorités de la région ;
- Utiliser l'aide pour stimuler l'investissement privé, en soutenant les efforts visant à améliorer le climat de l'investissement dans les infrastructures et en développant des instruments autres que l'APD, comme les crédits à l'exportation et les fonds d'investissements.

Fiche thématique **4**

LE SECTEUR PRIVÉ

Les principaux engagements

Afrique : Les gouvernements africains ont fait une série de déclarations de politique générale et d'intention sur l'amélioration des conditions offertes aux entreprises, mais peu d'objectifs précis ont été fixés. Le développement du secteur privé a été reconnu comme une priorité dans le document fondateur du NEPAD de 2001 et cette priorité a été réaffirmée dans la Déclaration du Forum du secteur privé en Afrique adoptée par l'UA en 2010. Ces déclarations, qui encouragent les apports financiers privés et l'instauration de partenariats entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile, ont porté approbation de codes et autres normes incarnant les principes de la bonne gouvernance économique et des entreprises. Des engagements successifs ont été pris en vue de créer des conditions favorables à la poursuite du développement du secteur privé et d'encourager les partenariats public-privé (PPP), notamment dans les infrastructures énergétiques et de transport (voir aussi fiche thématique 3).

Partenaires au développement : Les partenaires au développement ont pris des engagements visant à : a) soutenir les efforts déployés par l'Afrique pour éliminer les obstacles à l'investissement et réduire les coûts liés à l'exercice d'activités économiques ; b) atténuer les risques pour les investisseurs ; c) renforcer les synergies entre l'APD et d'autres sources de financement du développement, et promouvoir les PPP ; et d) encourager un investissement responsable. Le G20 a fait de l'investissement privé et de la création d'emploi un axe essential du Plan d'action pluriannuel de Séoul sur le développement, commandé des travaux sur la maximisation de la valeur ajoutée apportée par l'investissement privé, la promotion de l'investissement responsable et le soutien aux PME. Le G20 s'est engagé en 2012 à soutenir les initiatives qui visent à améliorer la sécurité alimentaire des populations pauvres et vulnérables en encourageant l'innovation du secteur privé. Au sommet de Deauville de 2011, les pays du G8 et les pays africains avaient appelé les entreprises à améliorer leur responsabilité sociale.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : Partant de très bas, l'Afrique poursuit l'amélioration de son cadre réglementaire, bien que le rythme des réformes ait ralenti en 2011/2012. D'après l'édition 2013 du rapport « Doing Business » de la Banque mondiale, 28 des 46 gouvernements d'Afrique (hors Afrique du nord) ont engagé au moins une réforme de la réglementation — contre 36 l'année précédente. De même, quatre pays d'Afrique subsaharienne figuraient parmi les 10 pays les mieux placés sur ce plan entre 2006 et 2011, mais il n'en restait plus qu'un en 2011/2012. Cependant, 61% des gouvernements africains ayant appliqué de nouvelles réformes en 2011/2012, ce résultat reste supérieur à la performance moyenne observée de 2005 à 2011 (56%), et une seule région présentait une proportion plus élevée de pays appliquant de nouvelles réglementations. Parmi les 50 économies qui ont fait le plus de progrès depuis 2005, la plus grande partie (un tiers) se trouve en Afrique.

Les réformes ont particulièrement visé à faciliter la création d'entreprises et à améliorer les échanges transfrontaliers. Plusieurs pays ont révisé leur code du travail, afin de faciliter l'emploi de travailleurs. La région reste en retrait par rapport à certaines réformes, notamment pour ce qui concerne les licences et la protection des investisseurs. Les facteurs les plus problématiques pour la pratique des affaires dans la région restent l'accès aux financements, la corruption et l'inadéquation des infrastructures. La Banque africaine de développement (BAfD) a soutenu des réformes encourageant les investissements stratégiques dans des projets du secteur privé et des PPP pour le développement des infrastructures, mais le soutien global apporté au secteur privé a fortement baissé en 2011 (-28%), ne représentant plus que 15.3% des approbations totales.

Partenaires au développement : Le Groupe de travail interorganisations du G20 (IAWG) a mis au point un ensemble d'indicateurs pour mesurer la valeur ajoutée et la création d'emplois qui a été expérimenté sur le terrain en 2012 dans six pays à revenu faible et intermédiaire. Des efforts suivis ont été déployés pour promouvoir un investissement responsable à travers la révision des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Un Supplément sur l'or a été adopté en 2012, dans le cadre d'une recommandation révisée sur le devoir de diligence. Plusieurs pays développés ont aussi progressé vers une plus grande transparence dans les échanges de ressources naturelles avec l'Afrique, des dispositions obligatoires de notification ayant été instaurées par un partenaire important, et envisagées par d'autres. D'autres initiatives vont dans le même sens, tels l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique et le Cadre d'action pour l'investissement. L'aide au développement destinée à soutenir les entreprises ainsi que l'activité bancaire et financière a reculé, retombant de plus de 2 milliards de dollars EU en 2009 à 1.3 milliards en 2010 et à 1.2 milliard en 2011. Les investissements de la SFI en Afrique (hors Afrique du nord) ont cependant dépassé les 2 milliards de dollars EU en 2011 pour la deuxième année consécutive, venant appuyer le développement du secteur privé dans 31 pays, et atteint 4 milliards au cours de l'exercice 2012, ce qui a contribué à la simplification des procédures commerciales, à la mobilisation d'investissements, à la création d'emplois et à la stimulation de la croissance. Ces investissements ont notamment pris la forme de mécanismes de garantie de crédit et de garantie du risque visant à favoriser les investissements directs, nationaux ou étrangers. La Banque mondiale, la CEA ONU et le Mécanisme consultatif pour le partenariat public/

Poursuite des progrès en matière de réformes malgré un ralentissement en 2011-12 et des résultats en deçà des performances mondiales. Fort potentiel de l'harmonisation des meilleures pratiques au niveau régional et de l'amélioration de l'accès au financement, en particulier pour les PME.

© Kunle Ajayi/Independent Contributors/Africa Media Online

Rapport «Doing Business»: Performance de l'Afrique

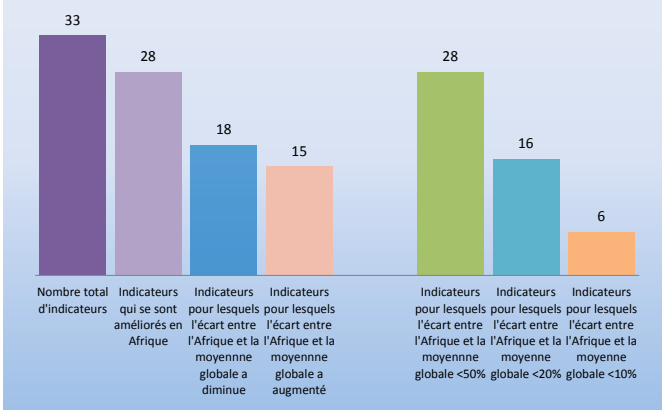

Source : Banque mondiale, Doing Business, 2013

privé en infrastructure ont aussi engagé des initiatives de renforcement des capacités des PPP.

Les résultats

La pratique des affaires est sensiblement plus facile grâce aux réformes accomplies. De 2005 à 2012, l'Afrique a progressé pour 28 des 33 sous-indicateurs de la facilité d'entreprendre de la Banque mondiale. L'écart avec la moyenne mondiale s'est resserré pour 18 sous-indicateurs. Pour certains sous indicateurs, comme les délais moyens d'obtention d'un permis de construire, le paiement des impôts et l'exécution des contrats, l'Afrique a atteint des niveaux de performance comparables à ceux de la plupart des autres régions. Pour 15 sous-indicateurs, l'Afrique est toujours devancée par d'autres régions, avec des écarts de performances qui se sont creusés entre 2005 et 2012. La pratique des affaires reste sensiblement plus difficile que dans d'autres régions, et le décalage général avec la moyenne mondiale ne s'améliore pas (31% contre 30% en 2005). Neuf pays d'Afrique seulement figuraient parmi les 100 premiers du classement « Doing business » de la Banque mondiale en 2012. Les marchés financiers se sont développés mais leur taille modeste et le manque de liquidités restent un problème, de même que le faible niveau de protection des investisseurs. Le financement des entreprises s'est amélioré, mais l'industrie bancaire reste très concentrée, les coûts de financement demeurent élevés et l'accès au crédit est un obstacle majeur à l'exercice d'activités économiques en Afrique, notamment pour les petites et moyennes entreprises (PME) qui représentent pas moins de 90% de l'ensemble des entreprises opérant en Afrique (hors Afrique du nord). Il reste beaucoup à faire dans l'ensemble. En même temps, on observe d'amples disparités entre sous régions, entre pays dans une même sous-région et à l'intérieur des pays au regard de divers indicateurs. Un effort d'harmonisation des meilleures pratiques recensées à l'intérieur des sous-régions aurait pour effet de relever sensiblement la norme globale du climat des affaires, tout en contribuant à l'intégration régionale. Grâce à l'amélioration du climat des affaires, l'Afrique a pu attirer davantage d'investissements (voir la fiche thématique 15), mais elle reste très désavantagée par rapport à d'autres régions, et sa part de l'IDE mondial demeure faible. Malgré un niveau de croissance encourageant, l'Afrique souffre d'une baisse de sa formation brute de capital fixe du fait de la crise économique, son niveau passant de 13% du PIB en 2005 à 12.5% en 2010. Le fait que la majorité des pays d'Afrique soient classés très loin sur l'échelle mondiale des indicateurs « Doing business » et que les régions concurrentes aient aussi amélioré le cadre réglementaire en faveur du développement du secteur privé a freiné les progrès du continent africain sur le plan de la compétitivité. Une accélération des réformes est nécessaire pour renforcer la productivité en Afrique, combler l'écart de compétitivité avec les autres régions et stimuler l'emploi.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Accélérer l'amélioration du climat des affaires en harmonisant les meilleures pratiques recensées ;
- Accélérer l'amélioration de l'accès au financement, en particulier pour les petites entreprises et les entreprises informelles ;
- Promouvoir la participation du secteur privé et des partenariats dans les secteurs stratégiques et productifs comme l'énergie, les transports et l'agroalimentaire, en particulier par la mise en œuvre effective de partenariats public/privé (voir aussi fiche thématique 3).

Partenaires au développement :

- Faire progresser les travaux visant à mesurer la valeur ajoutée et la création d'emplois générées par l'investissement privé, en particulier l'ensemble d'indicateurs du G20 ;
- Accroître le soutien apporté au renforcement des capacités élémentaires afin de remédier aux contraintes qui brident le développement humain, financier et technologique ;
- Soutenir les efforts déployés pour améliorer l'accès au financement, en particulier pour les PME, ainsi que l'intégration générale des marchés financiers en Afrique.

Fiche thématique **5**

DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

(forêts, biodiversité et sécheresse/désertification)

Les principaux engagements

L'Afrique et les partenaires au développement : qui partagent la même volonté, depuis la conférence organisée à Rio en 1992, d'intégrer les impératifs de durabilité dans la planification de l'environnement, ont ratifié les trois Conventions de Rio : la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur la lutte contre la désertification (CNULD) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (voir fiche thématique 6). En 2012, lors du sommet Rio+20, l'Afrique et les partenaires au développement sont convenus d'élaborer un nouveau programme mondial pour l'environnement qui mise sur l'économie verte pour instaurer un développement durable, en tenant compte des accords multilatéraux sur l'environnement existants, et de définir un ensemble d'objectifs de développement durable (ODD) pour promouvoir la prospérité sur toute la planète, faire reculer la pauvreté et mettre en avant l'équité sociale et la protection de l'environnement.

Afrique : Indépendamment des engagements pris au titre des trois Conventions de Rio, les gouvernements africains ont adopté une stratégie pour le développement durable après Rio+20 englobant plusieurs initiatives nouvelles, notamment : un partenariat africain pour l'économie verte qui facilite la coordination dans ce domaine ; le Programme africain sur le développement de l'énergie durable ; le Programme de gestion intégrée des déchets pour l'Afrique ; l'Évaluation intégrée de l'environnement pour la planification du développement durable en Afrique ; le Programme pour la gestion durable des terres et contre la désertification en Afrique ; et le Programme africain sur la biodiversité et les écosystèmes.

Partenaires au développement : Les partenaires entendent généralement soutenir les efforts déployés par les pays africains dans le sens du développement durable, y compris en faisant prévaloir la gestion durable des forêts et en luttant contre des activités illégales telles que l'exploitation du bois et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages. Ils sont convenus de doubler les apports de ressources financières internationales d'ici à 2015 afin d'appuyer les initiatives prises pour réaliser les trois objectifs de la CDB, parmi lesquelles figurent le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. **Efforts conjoints:** Lors du sommet Rio+20 et du sommet du G20 de Los Cabos, ils se sont engagés : a) à plaider pour une économie verte dans l'optique du développement durable et de l'éradication de la pauvreté ; b) à promouvoir le cadre institutionnel nécessaire au développement durable ; et c) à aller concrètement de l'avant dans des domaines déterminants pour le développement durable de l'Afrique.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements (voir aussi fiche thématique 6 – Changement climatique)

Afrique : Les gouvernements africains ont élaboré des stratégies nationales prenant en compte les dimensions économique, sociale, environnementale et institutionnelle du développement durable. Si certaines initiatives sont passées au stade de l'action, la mise en œuvre laisse toutefois à désirer et l'efficacité a été limitée. L'inadéquation des capacités institutionnelles, l'insuffisance des données et les problèmes de hiérarchisation des priorités figurent parmi les principaux obstacles à surmonter, auxquels s'ajoute le manque de poids politique et de ressources budgétaires des ministères de l'environnement.

(i) CDB : Au total, 53 pays d'Afrique ont mis au point des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Huit d'entre eux ont révisé leur plan et cinq autres sont en passe de le faire. Depuis 2005 deux tiers des pays africains élaborent ou mettent en œuvre des programmes forestiers nationaux : 39 pays ont des programmes nationaux couvrant 17% des forêts africains ; 40 pays ont des politiques en faveur des forêts, et 43 ont des lois spécifiques aux forêts. Des partenariats et des programmes en faveur d'une gestion forestière durable ont été établis au niveau régional. Plusieurs initiatives relèvent du mécanisme de réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+), prévu par la CCNUCC pour éviter la déforestation et promouvoir une gestion forestière durable tout en contribuant à atténuer le changement climatique grâce à l'attribution d'une valeur monétaire au carbone stocké dans les arbres, notamment les systèmes de surveillance proposés dans le cadre du Fonds pour les forêts du bassin du Congo. Près de 17% des forêts africains font désormais l'objet de plans de gestion.

(ii) CNULD : La plupart des pays ont défini des programmes nationaux de lutte contre la désertification, et certains ont commencé à les appliquer. Cinq programmes d'action infrarégionaux et leurs organisations coordonnatrices ont été officialisées, et un programme d'action régional a été mis au point avec le concours de la Banque africaine de développement (BAfD). L'initiative Grande muraille verte du Sahara et du Sahel vise à catalyser le développement durable et la réduction de la pauvreté aux marges du désert au nord et au sud du Sahara. Cependant, malgré un soutien résolu à l'échelle internationale et l'engagement de 11 gouvernements africains, un seul pays a entrepris de traduire cette initiative dans les faits.

Partenaires au développement : Certaines initiatives ont mobilisé des montants appréciables, et le total de l'APD axée sur la protection générale de l'environnement en Afrique est passé de EU$0.47 milliard en 2006 à EU$0.83 milliards en 2011, d'après les dernières données en date de l'OCDE. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a ainsi financé en Afrique plus de 872 projets représentant EU$2.3 milliards depuis 1991 et en 2012, les projets en cours d'exécution pour un montant de EU$849 millions, soit 23% du total des aides du FEM de l'année. L'Initiative TerrAfrica, partenariat international lancé en 2005 grâce au NEPAD et à la BAfD,

Les objectifs de durabilité environnementale ont été consolidés à Rio +20. Davantage d'efforts sont nécessaires pour répondre aux défis continus de la déforestation, de la perte de biodiversité et de la dégradation des terres.

© World Bank/Curt Carnemark

Dégradation des terres en Afrique

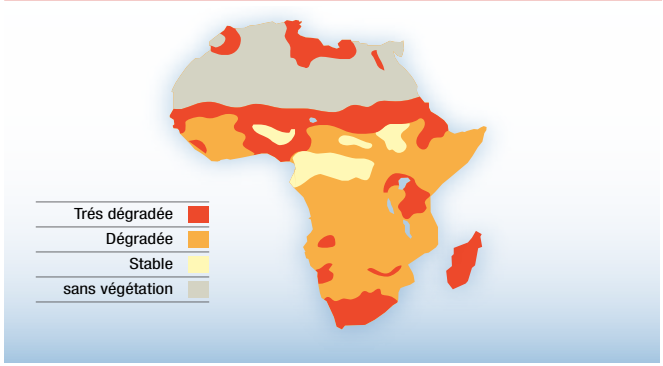

Source: Philippe Rekacewicz, UNEP/GRID - Arendal:

a permis de réunir EU$1.2 milliard pour développer la gestion durable des ressources en terres et en eau dans plus de 26 pays. Quinze pays africains bénéficient d'une assistance technique pour mettre en œuvre le mécanisme REDD+. Le Fonds pour les forêts du bassin du Congo a approuvé le financement de plus de 40 projets dans cinq pays, dont plusieurs visent à mieux préparer l'application de REDD+. Toutefois, en dépit de ces diverses initiatives, le soutien à la protection générale de l'environnement en Afrique reste loin derrière d'autres secteurs prioritaires, avec moins de 2% de l'APD totale destinée à l'Afrique.

Les résultats

Étant donné le manque de vigueur des politiques et de leur mise en œuvre, la durabilité environnementale demeure très préoccupante, et des prolongements plus larges s'ensuivent pour les perspectives de développement durable et de réduction de la pauvreté. Pour l'année 2012, tous les pays africains sauf trois se situent dans la moitié inférieure du classement selon l'Indice de performance environnemental (IPE), portant sur 132 pays qui renvoie à 25 indicateurs de résultats évalués au regard d'objectifs stratégiques dans ce domaine. De façon générale, l'Afrique a affiché des résultats légèrement inférieurs à la moyenne mondiale durant la période 2000-2012, bien que cette moyenne ait été dépassée dans 10 pays. (i) Biodiversité. Les données et les informations restent disparates. Vingt-cinq pays africains (deux de plus qu'en 2011) sont parvenus au pourcentage visé de 10% au moins d'aires terrestres et marines protégées, contre 20 pays en 1990. Les forêts affectées à la conservation de la biodiversité représentent 14% environ de la superficie forestière totale de l'Afrique, et leur étendue augmente de 0.7% par an. Mais c'est en Afrique que le risque d'extinction des plantes médicinales est le plus élevé (plus de 50%), d'où une menace pour la santé et les moyens de subsistance. La diversité des espèces va aussi en diminuant. La cible 7B (réduire la perte de biodiversité à l'horizon 2010) des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) n'était pas atteinte en Afrique à la fin de l'année 2012. (ii) Déforestation. Bien que la déforestation se poursuive en Afrique, le rythme des pertes nettes de superficies boisées s'est ralenti entre 1990 et 2010, surtout en Afrique du Nord. Au total, les forêts de plantation d'Afrique sont ainsi passées de 11.6 à 15.3 millions d'hectares entre 1990 et 2010, l'Afrique du Nord arrivant en tête dans cette progression. Toutefois, la surface totale des forêts est passée de 31.2% à 28.1% entre 1990 et 2010. La cible 7A1 des OMD (accroître la proportion de superficies boisées) paraît difficilement atteignable en Afrique. La certification du Forest Stewardship Council (FSC) a été obtenue pour 1% seulement des domaines forestiers et, bien que 17% des forêts de la planète se trouvent en Afrique, celle-ci ne représente pas plus de 4% dans le total mondial des superficies certifiées. (iii) Désertification. Deux tiers du continent africain sont occupés par des déserts ou des terres arides, concentrés dans la région du Sahel, la Corne de l'Afrique et le bassin du Kalahari en Afrique australe. L'érosion des sols due au surpâturage, à des pratiques agricoles non durables et à l'exploitation illégale du bois, encore aggravée par le changement climatique, joue un rôle majeur dans la dégradation globale des sols, qui touche près des deux tiers de la population.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Renforcer la mise en œuvre des plans et stratégies déjà définis à l'échelle nationale et régionale pour préserver la biodiversité et combattre la désertification et le changement climatique.
- Améliorer la coordination intergouvernementale concernant ces priorités.
- Mettre en œuvre la stratégie pour le développement durable après Rio+ 20 en articulant, dans les futurs plans de développement nationaux et régionaux, les stratégies de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources avec les stratégies de réduction de la pauvreté.
- Faciliter la coordination de l'action entre les échelons local, national et régional de la prise de décision de façon à promouvoir les politiques d'environnement.

Partenaires au développement :

- Réaffirmer la priorité accordée aux objectifs d'environnement dans les politiques et programmes d'aide au développement en élargissant les objectifs de réduction de la pauvreté pour y inclure la viabilité environnementale (comme le prévoit le Document final de Rio+20).
- Intensifier le soutien à la mise en œuvre de politiques de croissance verte en Afrique, et élaborer des indicateurs et d'autres instruments d'évaluation pour suivre les progrès réalisés dans le sens de la croissance verte.
- Mettre en place une stratégie internationale d'investissement pour faciliter la transition vers une économie verte dans le prolongement du sommet Rio+20.

Fiche thématique **6**

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Cette section doit être lue en parallèle avec la fiche thématique 18 consacrée au financement climatique

Les principaux engagements

Afrique : Face à la menace que fait peser le changement climatique, les dirigeants africains ont pris plusieurs décisions et résolutions exhortant les États africains et les Communautés économiques régionales (CER) à intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies et programmes adoptés aux niveaux national et régional, à accélérer la mise en œuvre des programmes et initiatives définis pour faire face au changement climatique et à lancer un partenariat africain pour l'économie verte. L'Afrique s'est par ailleurs engagée à arrêter une position commune pour les négociations concernant le changement climatique.

Partenaires au développement : Dans le cadre du Protocole de Kyoto, un certain nombre d'économies développées et en transition s'étaient donné pour objectif de réduire collectivement leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de 5.2 % en moyenne par rapport aux niveaux de 1990 au cours de la première période d'engagement prenant fin en 2012. À Doha, 38 économies développées et en transition se sont entendues sur une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, de 2013 à 2020.

Efforts conjoints : Lors de diverses négociations sur le climat, tous les pays ont réaffirmé leur appui à la fixation d'un objectif limitant le réchauffement de la planète à 2 degrés Celsius (2°C). À Doha, les pays ont déclaré à nouveau qu'ils entendaient définir, avant la fin de l'année 2015, un nouvel instrument juridique ou un résultat concerté ayant force obligatoire pour l'ensemble des pays dans l'optique d'une réduction substantielle des émissions mondiales au cours de la période post-Kyoto. Conformément au Cadre d'adaptation de Cancún, un processus a été lancé pour permettre aux pays les moins avancés de répondre par des plans nationaux pour l'adaptation (PNA) aux besoins à moyen et long terme en la matière. À Doha, les parties sont également convenues de commencer à aborder le problème des pertes et dommages liés aux impacts du changement climatique, marquant ainsi un tournant dans des négociations sur le climat initialement axées sur l'atténuation, puis élargies à l'adaptation et désormais ouvertes à la question de l'impact du changement climatique.

Ce qui a été fait pour respecter ces engagements

Afrique : C'est le Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC) qui précise les orientations politiques pour les négociations sur le climat. Les 31 pays africains les moins avancés ont établi des programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA) axés sur les besoins urgents et immédiats en la matière. Parmi eux, 21 mettent actuellement en œuvre divers projets d'adaptation. Cinq pays se trouvent à différentes étapes de l'élaboration de plans nationaux pour l'adaptation (PNA) à moyen et long terme. Quarante-deux pays africains ont soumis des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN), mais rares sont ceux qui ont dépassé le simple constat des efforts requis. 30 pays ont préparé des évaluations des besoins technologiques (EBT), et trois bénéficient actuellement d'un transfert de technologies liées au climat dans le cadre de projets pilotes qui s'inscrivent dans le programme à long terme sur le transfert de technologies. La moitié des pays africains ont entrepris de réaliser une évaluation nationale des ressources axée sur des énergies renouvelables telles que le solaire, l'éolien, la géothermie et la biomasse. Des cadres d'action régionaux sur le changement climatique ont pu être établis dans chacune des cinq sous-régions. Un accord a été récemment conclu par la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC), le Marché commun de l'Afrique orientale et austral (COMESA) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) concernant la réalisation d'un programme d'une durée de cinq ans qui vise à promouvoir des pratiques agricoles répondant aux impératifs de résilience climatique et d'efficacité carbone. Le programme ClimDev Afrique et le Centre africain pour les politiques climatiques (CAPC) ont contribué à améliorer le processus de décision en prenant appui sur les capacités d'analyse, ainsi que sur la gestion et la diffusion des connaissances.

Partenaires au développement : Les pays développés ont globalement réduit leurs émissions de 8.9 % entre 1990 et 2010. Le gros des réductions est à mettre au compte des économies en transition et, dans une moindre mesure, des 15 membres historiques de l'UE. Abstraction faite des économies en transition, les émissions des pays industrialisés ont augmenté de 4.9 %. Les tendances récentes en terme de demande énergétique sont particulièrement préoccupantes. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), après avoir fléchi en 2009 sous l'effet de la crise financière généralisée, la demande mondiale d'énergie primaire a regagné pas moins de 8 % durant la période 2010-2011.

Les résultats

À l'échelle de la planète, il ressort de données récentes de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) que la quantité de CO2 dans l'atmosphère a atteint 391 parties par million (ppm) en 2011, soit un nouveau record, et enregistré une augmentation de 2 ppm par an durant les 10 années écoulées. D'après les recommandations fondées sur les éléments scientifiques disponibles, le maximum compatible avec l'objectif limitant le réchauffement mondial à 2° C à l'horizon 2100 est de 450 ppm. Autrement dit, il faudrait que les émissions mondiales de GES parviennent à un pic avant 2020 et diminuent rapidement ensuite. Selon l'édition 2012 du Rapport du PNUE sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction d'émissions, les émissions de GES ont avoisiné 50 Gt éq.-CO2 en 2010 et continuent d'augmenter. Compte tenu

L'accent a davantage été mis au niveau international sur les impacts du changement climatique mais les efforts d'atténuation nécessitent plus d'ambition et une mise en œuvre plus rapide et substantielle.

© Reuters

des engagements auxquels souscrivent actuellement les parties, et à condition que des règles comptables strictes soient appliquées, l'estimation médiane pour 2020 s'établit à 54 Gt éq.-CO2, soit 22 % de plus que le niveau de 44 Gt éq.- CO2 requis pour rester aux niveaux de 2° C. L'AIE rappelle en outre que l'emploi inchangé de technologies à forte intensité énergétique pour de nouveaux projets risque de « verrouiller » les émissions mondiales de GES à leur niveau élevé. Selon la mise en garde lancée par les Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050, faute de politiques plus ambitieuses d'ici à 2050, la concentration atmosphérique de GES pourrait atteindre 685 ppm, et la température mondiale dépasserait alors les niveaux préindustriels de 3 à 6° C d'ici à 2100. De même, avertit la Banque mondiale, en l'absence d'autres engagements et actions permettant de réduire les émissions de GES, la température du globe pourrait s'élever de plus de 3° C par rapport à l'ère préindustrielle, et, quand bien même les engagements actuels de réduction et les contributions annoncées seraient pleinement suivis d'effet, la probabilité d'une hausse excédant 4°C d'ici à la fin du siècle est de 20 % environ. Si la décision prise à Doha par 38 économies développées et en transition de convenir d'une deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto (2013-2020), et de maintenir ainsi en place le seul accord juridiquement contraignant prévu pour atténuer les effets du changement climatique a été accueillie avec soulagement, les pays concernés ne représentent actuellement que 15 % des émissions mondiales de GES. Par conséquent, l'instauration d'un accord international allant au-delà du Protocole de Kyoto, effectif en 2020 et comportant des engagements d'atténuation bien plus ambitieux pris par tous les gros émetteurs, à savoir les pays développés et plusieurs grandes économies en développement, revêt une importance primordiale. Les projections récentes confirment que l'Afrique sera touchée de façon disproportionnée par le changement climatique, en raison de sa trop grande dépendance envers l'agriculture pluviale et de sa faible capacité d'adaptation. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), d'ici à 2020, 75 à 250 millions de personnes y seront exposées à un stress hydrique accru, les rendements des cultures en sec pourraient accuser une baisse de plus de 50 % dans certaines régions et la production agricole, ainsi que l'accès à la nourriture, risquent fort d'être sérieusement compromis. La superficie des terres arides et semi-arides est appelée à augmenter dans une proportion allant jusqu'à 8 %. Si les conséquences vont en s'aggravant, un premier pas a été fait en Afrique pour donner une place à l'adaptation au changement climatique et contribuer à l'effort mondial d'atténuation. S'il reste difficile d'évaluer l'impact de ces efforts nationaux et régionaux, d'après certaines initiatives récemment prises par le Global Adaptation Institute (GAIN) basé à Washington pour classer les pays selon leur vulnérabilité au changement climatique et leur état de préparation à l'adaptation, sur les 40 pays pour lesquels l'indice GAIN a été calculé, la capacité d'adaptation s'est améliorée dans 19 cas et dégradée dans 10 autres. Quelques pays, au-delà de l'élaboration de PANA, ont élaboré des stratégies axées sur la croissance verte et la résilience climatique.

Des coûts potentiellement élevés en Afrique, plus que dans toute autre région.

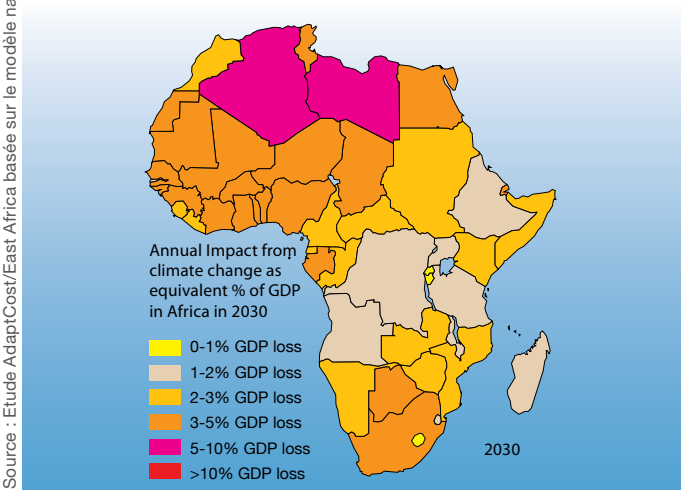

Source : Etude AdaptCost/East Africa basée sur le modèle national FUND.

Les priorités pour l'avenir

Afrique :

- Améliorer la base de connaissances scientifiques et les capacités correspondantes des pays et des CER pour que le climat soit mieux pris en compte dans la prise de décision et le développement.
- Perfectionner les cadres réglementaires pour attirer des investissements dans l'efficacité carbone/la résilience climatique.

Partenaires au dével oppement :

- Donner un caractère beaucoup plus ambitieux aux réductions d'émissions dans le cadre des actions mondiales visant à limiter le réchauffement de la planète à 2°C.
- Déterminer des moyens concrets pour appuyer les efforts déployés par les pays africains dans le sens d'une moindre vulnérabilité et d'une plus grande résilience au changement climatique et pour intensifier les activités axées sur la croissance verte.
- Intégrer l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement de façon que les risques et les perspectives soient évalués dans le cadre gouvernemental national, au niveau des secteurs et des projets, ainsi que dans des contextes urbains et ruraux.